

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. JOSEPH ZAYED, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UNE USINE
DE TRAITEMENT DE LA BRASQUE USÉE
À JONQUIÈRE
PAR ALCAN**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 20 janvier 2004 à 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb de Kénogami
2030, rue Fortier
Jonquière

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 20 JANVIER 2004

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	1
PÉRIODE DE QUESTIONS	
Mme MONIQUE LABERGE.....	2
M. MISHALL POTVIN	11
Mme MONIQUE LABERGE.....	14
M. GASTON LAFOREST.....	18
QUESTIONS PAR LA COMMISSION	26
MOT DE LA FIN	31

SÉANCE DU 20 JANVIER 2004

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors bonsoir mesdames et messieurs à cette troisième séance de la première partie de l'audience publique, troisième et dernière séance. Je crois pouvoir l'annoncer tout de suite que nous terminerons après cette séance.

10

Nous avons, pour notre part au moins, la Commission, presque épuisé la banque de questions que nous voulions poser au promoteur ou aux personnes-ressources.

15

Et de mon côté, je constate aussi qu'au niveau des interventions des intervenants, il y a bien sûr, il commence à y avoir une répétition dans le type de question, donc à moins qu'il y ait quelque chose de tout à fait spécial qui arrive, nous terminerons ce soir.

20

Alors je rappelle le fonctionnement très sommairement! Vous pouvez vous inscrire dès à présent au registre, et je crois même qu'il y en a qui ont déduit ma présentation et qui se sont déjà inscrits, alors il y a pas de problème.

25

Je rappelle que toutes les questions sont adressées au président, et compte tenu de l'auditoire ce soir, je pourrai permettre des questions additionnelles si elles sont justifiées et si la liste n'allonge pas trop.

30

Les commissaires, comme d'habitude, peuvent intervenir en tout temps et la Commission ne tolérera aucune forme de manifestation de la salle envers quiconque.

Et je précise, contrairement à la salle attenante à la nôtre, il est strictement défendu de fumer ici. Je dis ça, parce que pendant la pause, nous allons avoir notre dose, depuis le début des audiences.

35

Alors je pense qu'on pourrait commencer dès à présent!

DÉPÔT DE DOCUMENTS

40

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Ameye, est-ce qu'il y a des choses à préciser ou ça va très bien de votre côté?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

45 Simplement vous confirmer que, comme vous nous l'avez demandé, on est prêt à déposer d'abord la présentation du choix technologique et de la technologie qui a été faite par mon collègue Nigel Steward et ensuite, l'acétate sur la représentation des flux de la brasque qui a été présenté également.

50 Je pense que la première présentation répond aussi à deux (2) questions que vous nous aviez posées précédemment.

PAR LE PRÉSIDENT:

55 Tout à fait, merci.

**PÉRIODE DE QUESTIONS
MONIQUE LABERGE**

60

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors j'appelle madame Monique Laberge.

65

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

Bonsoir.

70

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir madame.

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

75

Hier soir, on a parlé, le promoteur a parlé d'un suivi environnemental pendant le projet et après le projet. Moi, je voudrais savoir, est-ce qu'on va y faire ce qu'on appelle, en tout cas que j'ai vu dans un autre dossier, l'an zéro, c'est-à-dire avant qu'on commence, pour avoir tout ce que comprend, puis savoir peut-être un jour les impacts de cette entreprise-là si jamais il y a cette

80

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame. Donc il y a deux (2) parties à la question.

85

Est-ce que vous avez, selon vous, suffisamment caractérisé la situation actuelle, et est-ce que le suivi permettra d'observer les différences ou les impacts qui pourraient en découler du projet?

90 **PAR M. FRANÇOIS AMEYE:**

Je vais demander à mon collègue Clément Brisson de répondre à ça.

95 **PAR M. CLÉMENT BRISSON:**

La première partie de la question, monsieur le Président, c'est l'an zéro. Alors c'est ce qui est présenté, l'état actuel de la situation dans l'étude d'impact.

100 Il y a aussi, on a détaillé aussi le suivi environnemental qui est proposé, c'est détaillé. Je pourrais vous préciser à quel paragraphe exactement.

105 Et dans ça, on prend l'engagement de vérifier entre autres toutes les hypothèses qui ont servi à étayer nos émissions pour la modélisation, répéter le suivi du climat sonore autour des installations.

PAR LE PRÉSIDENT:

110 Vous avez aussi prévu, je crois, si je ne m'abuse, un rythme d'échantillonnage d'une fois par vingt-quatre (24) mois.

Est-ce que selon le ministère de l'Environnement, cette fréquence d'échantillonnage pour le suivi, vous la trouvez suffisante?

115 **PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:**

120 En fait, on n'a pas complété notre analyse, mais il arrive que c'est aux deux (2) ans, il arrive qu'on exige que ce soit à l'année. Et quand on parle de référence quant à la donnée l'an zéro, on pourrait peut-être déjà indiquer, et nos avis ont indiqué à ce moment-ci qu'on recherchait peut-être finalement un suivi pour les particules deux point cinq microns (2,5 µm), ce qui est pas le cas actuellement.

Donc vous voyez, il y a un certain niveau peut-être, on va rechercher une certaine évolution dans le cadre de l'analyse, très probablement.

125 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que, monsieur Ameye, vous croyez qu'un échantillonnage pour les émissions atmosphériques, je parle bien, un échantillonnage par vingt-quatre (24) mois pourrait vous donner une appréciation fidèle en termes de suivi?

130

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

En fait, le suivi environnemental qui est proposé, une fois par vingt-quatre (24) mois, par exemple pour les dépoussiéreurs, vise à vérifier nos taux d'émissions. Bien sûr il y a d'autres vérifications qu'on doit faire de façon régulière sur la performance des systèmes d'épuration en termes de temps, pour assurer que ces équipements-là sont toujours performants.

135

Alors on doit toujours maintenir nos systèmes selon la réglementation, toujours maintenir nos systèmes d'épuration de façon parfaite.

140

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Par ailleurs, vous avez aussi, au-delà de la station d'échantillonnage de Berthier, vous avez indiqué dans l'étude d'impact que vous avez un programme rigoureux de suivi des concentrations atmosphériques à partir d'autres stations dont vous avez la gestion mais que vous faites en collaboration avec le ministère de l'Environnement.

145

Est-ce que vous pouvez nous donner quelques lignes sur ce programme de suivi en collaboration avec le ministère?

150

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

Deux (2) aspects à la réponse. Le premier, c'est sur les stations de mesure.

155

On a parlé de la station de mesure du parc Berthier parce que c'est la station de mesure qui est opérée par le ministère de l'Environnement. On opère aussi une station au parc Berthier et on opère aussi trois (3) stations qui sont périphériques à l'usine et dont les résultats sont transmis de façon régulière pour les particules totales au ministère de l'Environnement régional.

160

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous avez l'intention d'ajouter les particules respirables, enfin je veux pas rentrer dans un jargon, mais les petites particules, les particules fines, à ce travail de suivi ou de monitoring?

165

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

170 L'aspect des particules fines est une problématique particulière sur différents aspects. Premièrement, on a parlé des concentrations, mais aussi les appareils de mesure sont en développement. On commence à regarder ces aspects-là, à bien établir les équipements de mesure, de façon à bien mesurer sur une période les fluctuations journalières, saisonnières et tout ça.

175 Alcan, avec l'Association de l'aluminium, participe déjà à un comité sur lequel siège le ministère de l'Environnement, et je pense qu'Environnement Canada est là aussi, pour établir quelles sont les modalités d'assurer ce suivi-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

180 Docteur Larouche, est-ce que les échantillonnages qui se font dans le cadre du suivi normal actuellement, dans le cadre du réseau d'échantillonnage de l'air, vous paraissent suffisants pour avoir une appréciation possible de soit de l'amélioration ou le contraire, de la concentration atmosphérique des différentes formes chimiques qu'on y cherche, et surtout, est-ce que c'est suffisant pour pouvoir apprécier s'il peut y avoir un risque potentiel sur la santé publique ou pas?

PAR M. LÉON LAROUCHE:

190 Je pense qu'à l'heure actuelle, il y a un réseau d'échantillonnage qui, à mon avis, représente d'assez bons suivis de la situation.

195 C'est sûr qu'on peut toujours multiplier, il y en a déjà eu davantage d'ailleurs dans le passé, il y a dix (10) ou quinze (15) ans, il y avait jusqu'à six (6) stations autour, je pense, des alumineries, maintenant il y en a trois (3) ou quatre (4) en opération.

Je pense que lorsque les données sont valables, lorsqu'on a fourni les données, je pense qu'à mon avis, ça donne une très bonne idée de la situation.

PAR LE PRÉSIDENT:

200 Je profite, puisque je vous parle, de vous demander une précision. Hier, vous nous avez présenté deux (2) figures, même trois (3) figures dans lesquelles vous avez présenté la fréquence de certaines maladies, soit respiratoires, soit encore le cancer, différents types de cancer, et dans la région et ailleurs au Québec, pour avoir un portrait différencié un peu.

205 Et parallèlement, monsieur Lefebvre nous a montré le profil temporel des concentrations atmosphériques où on peut observer, au cours des vingt (20) dernières années, une diminution

presque constante je dirais, selon les planches et l'interprétation que monsieur Lefebvre avait faite.

210

Tout d'abord, j'aimerais savoir, est-ce que les figures que vous nous avez présentées des problèmes respiratoires et des cancers, est-ce que vous les reliez à une problématique de contamination de l'air quelconque ou c'est tout simplement des données factuelles sans lien aucun avec les données des concentrations atmosphériques?

215

PAR M. LÉON LAROUCHE:

Il y a plusieurs questions, bon. D'abord au niveau des courbes qui ont été présentées hier par le ministère de l'Environnement, concernant les teneurs en particules PM10 et PM 2,5, PM totales, PS totales, dans les PM 2,5, ce que j'ai vu sur les données, on observait une légère remontée à partir de 2002-2003.

220

C'est vrai que c'est des données au quatre-vingt-dix-huitième percentile, mais généralement, ce qui intéresse la Santé publique, c'est les dépassements. C'est les données justement du quatre-vingt-dix-huitième percentile.

225

Pourquoi, parce que dans plusieurs études, de nombreuses études qui ont été signalées au Symposium sur la pollution atmosphérique, je crois, l'année dernière à Montréal, pour chaque élévation de dix microgrammes par mètre cube ($10 \mu\text{g}/\text{m}^3$) de PM 2,5, on observe un trois (3 %) à quatre pour cent (4 %) d'accroissement des consultations dans les services d'urgence, consultations pour des maladies, des consultations pour des maladies cardio-pulmonaires. Alors ça, ça a été démontré, je pense, par de nombreuses études et maintenant, il y a une convergence là-dessus.

230

Donc les pics au moment des pics de concentration de ces particules, ça apporte un intérêt particulier pour la Santé publique.

235

Maintenant, la tendance des courbes, c'est pas évident, il va falloir qu'on ait un suivi encore quelques années pour déterminer vraiment s'il y a une tendance à la baisse observable.

240

Maintenant, vous m'aviez posé une autre chose, si la relation entre le cancer du poumon, d'abord c'est ailleurs au Québec, non, c'est l'ensemble du Québec qui se compare avec des données par territoire de CLSC de notre région. C'est l'ensemble de tout le Québec. Les données ont été normalisées pour les cohortes d'âges, c'est-à-dire qu'on a travaillé les cohortes régionales pour qu'elles soient pareilles aux cohortes provinciales, afin d'avoir des chiffres semblables.

245

Maintenant, on n'a pas différencié les deux (2) sexes, c'est hommes et femmes, et les chiffres qui sont présentés ne signifient pas qu'il y a une cause à effet avec les particules ou les PM 2,5 tel qu'il a été dit auparavant.

250

255 Évidemment dans les excès de mortalité, soit par cancer du poumon ou soit par maladie cardio-vasculaire, soit par maladie pulmonaire chronique, il faut voir que c'est une étiquette qui comporte énormément de causes potentielles dont le tabagisme est probablement une cause majeure, suivi de la qualité de l'air intérieur aussi. De plus en plus, ça représente un certain problème de santé publique, la qualité de l'air intérieur. On parle du radon, on parle des benzènes, on parle des volatiles des matériaux de construction qui peuvent avoir des impacts sur la santé.

260 Puis que quatre-vingts pour cent (80 %) finalement de temps écoulé dans la vie sur vingt-quatre (24) heures, généralement sont passés aussi à l'intérieur des habitations, d'où l'importance de ça. Donc l'étiquette, on peut pas absolument accorder une cause à effet avec la pollution observée et les taux qui ont été montrés.

265 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci docteur Larouche.

PAR LE COMMISSAIRE:

270 Monsieur Brisson, votre réseau à vous, c'est quoi la fréquence d'échantillonnage des stations dont vous nous avez parlé?

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

275 La fréquence d'échantillonnage pour l'air ambiant est la même, est comme standardisée, c'est une mesure tous les six (6) jours. Alors c'est une mesure en continu sur six (6) jours, et comme c'est sur six (6) jours, alors ça décale les journées.

280 Excusez-moi! Une mesure vingt-quatre (24) heures par six (6) jours.

PAR LE COMMISSAIRE:

C'est une intégration sur vingt-quatre (24) heures?

285 **PAR M. CLÉMENT BRISSON:**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

290 D'accord. Lorsque vous allez mettre en œuvre ou mettre en route l'usine et que vous allez progressivement augmenter les charges traitées, est-ce que vous comptez sur un suivi plus serré à vos émissaires que le un par vingt-quatre (24) mois que le président a mentionné tantôt

295 ou si vous comptez sur le réseau de façon périphérique pour vous indiquer éventuellement un problème?

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

300 Je pense que la première partie, c'est qu'il faut bien sûr vérifier la performance de nos équipements, à la fois lors de la livraison et de l'installation par le manufacturier et aussi lors du démarrage. Alors ça, ça devra être fait lorsqu'on sera en opération.

305 Pour ce qui est de mesurer l'impact sur l'air ambiant ou l'air environnant périphérique à l'usine, on a mentionné que l'impact qu'on ajouterait théoriquement serait dans la plupart des cas inférieur à un pour cent (1 %). Or on pourra pas évaluer cet impact-là en suivant la qualité de l'air ambiant qui a des variations journalières et saisonnières très élevées basées sur l'augmentation qu'on a de seulement théorique d'un pour cent (1 %). On pourra pas voir l'effet de l'usine.

310 Alors on va vraiment se fier sur la performance des équipements et nos tests.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Laberge, nous vous revenons!

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

320 Oui. Ma deuxième question, c'est au niveau du lixiviat. J'ai lu ça un petit peu dans l'étude d'impact, je suis pas une spécialiste.

325 Je voudrais savoir quel règlement qui va être utilisé, est-ce que ça va être le Règlement sur les matières dangereuses qui va être utilisé?

PAR LE PRÉSIDENT:

330 Excusez-moi madame Laberge! Alors pour le lixiviat, vous dites, madame?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

335 Oui, j'aimerais avoir des informations au niveau du lixiviat. Est-ce qu'il va y avoir, quel règlement qu'on va utiliser? Est-ce qu'on va analyser, quels paramètres on va utiliser? Selon la loi, on dit les métaux lourds, le fluor, le cyanure, alors j'aimerais savoir qu'est-ce qu'on va utiliser.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Ameye, tout d'abord les eaux de lixiviation, quel sera leur devenir?

340

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

Je vais demander à monsieur Brisson de répondre.

345

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

Je m'excuse monsieur le Président, j'ai pas tout à fait compris de quel lixiviat on parlait ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

350

J'imagine, madame Laberge, vous faites référence au site d'entreposage des carbonés et des inertes?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

355

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

360

Qui risque de produire des eaux de lixiviation. Ces eaux, justement d'où l'objet de la question, quel est leur devenir?

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

365

D'accord. Alors le site d'entreposage temporaire des carbonés et inertes, on pense qu'il pourrait y avoir une partie d'eau qui s'égoutte ou de l'eau, la pluie qui tombe et tout ça, et ce qui est prévu, c'est tout simplement de capter ces eaux-là et de les retourner à l'alimentation pour l'opération de l'usine.

370

Alors il n'y aura pas d'impact environnemental ou de gestion autre ou de mesure autre que de prendre cette eau-là et de la ramener physiquement à l'usine.

PAR LE PRÉSIDENT:

375

Donc cette eau-là finalement, elle ne sera pas rejetée, elle sera remise en recirculation.

Voulez-vous avoir des informations sur comment les eaux de lixiviation vont être captées?

380 **PAR Mme MONIQUE LABERGE:**

Oui.

385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Ameye s'il vous plaît.

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

390 Est-ce qu'elles seront analysées suite à ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

395 Bien en fait, les analyses, si j'ai compris la réponse, il n'y aura pas d'analyse. Les eaux de lixiviation seront récupérées et acheminées vers le procédé lui-même, donc seront remises en circulation.

Mais je laisserai quand même à monsieur Ameye de préciser l'information.

400 **PAR M. FRANÇOIS AMEYE:**

405 Alors deux (2) choses. Premièrement, comme dans toute usine de procédé, il y aura un contrôle de procédé et on va s'assurer sans arrêt dans le procédé qu'effectivement, les inertes donnent des eaux de lixiviation qui sont à l'intérieur des normes. Ça, ça fait partie du contrôle du procédé normal d'une usine.

410 Ensuite, comme il a été expliqué, ces inertes-là vont être temporairement entreposés dans un site, on va ramasser l'eau en dessous par des systèmes de drainage. Il y aura une succession de couches étanches et des drainages entre ça, et si on a besoin de plus de précision, je peux demander au directeur de projet de venir expliquer ça.

Mais l'important, c'est que cette eau-là est récupérée, elle est renvoyée à l'usine. On a dit que l'usine a besoin d'eau, ça, ça va aller dans l'eau qui va retourner dans le procédé.

415 Donc c'est que l'eau est en circuit fermé.

PAR LE PRÉSIDENT:

420 Monsieur Lefebvre, vous avez eu l'occasion de voir justement le projet amendé ou le projet modifié d'Alcan, est-ce que selon vous, la récupération des eaux de lixiviation se fait en conformité des procédures régulières?

PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:

425 À ce moment-ci, oui, la réponse est oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

430 Madame Laberge.

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

Je vous remercie.

435 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci à vous.

440

MISHELL POTVIN

PAR LE PRÉSIDENT:

445 Monsieur Mishell Potvin s'il vous plaît.

Bonsoir monsieur Potvin.

PAR M. MISHELL POTVIN:

450

Monsieur le Président, hier soir un des requérants est venu demander des audiences en affirmant, Nova Pb pour ne pas le nommer, qu'il avait un projet aussi intéressant à soumettre, sauf qu'évidemment, je comprends que c'est pas les audiences de Nova Pb mais celles de LCLL, donc pour les participants, on n'aura pas beaucoup d'information sur ça pour les gens de la salle.

455

Je pense que l'information va sortir surtout à la deuxième partie de l'audience lorsqu'ils présenteront un mémoire, comme ils ont dit dans leur demande de requête. Sauf que les gens qui pourront questionner à cette époque-là, ce sera uniquement les commissaires.

460

Donc ma question va s'adresser au BAPE et aussi au ministère de l'Environnement. Dans votre rapport de recommandation au ministre, jusqu'où vous pouvez aller par exemple dans votre recommandation? Est-ce que vous pouvez aller jusqu'à dire, bon, le procédé LCLL est rejeté parce que, mettons que c'est pas conforme, et ce qu'on vous demande, c'est d'appliquer le procédé Nova Pb?

465

Est-ce que ça pourrait aller jusque là ou il pourrait y avoir des variantes entre ces deux (2) extrêmes-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

470

La Commission, elle a un pouvoir de recommandation bien sûr, donc elle peut donner son avis sur tout ce qui peut graviter autour du dossier.

475

Ceci étant dit, bien sûr qu'elle peut donner son appréciation, je pense même qu'elle va donner son appréciation, non pas du procédé techniquement, et c'est la raison pour laquelle d'ailleurs vous avez dû voir que nous avons mis beaucoup d'énergie pour avoir des avis d'experts là-dessus. Nous avons demandé cet après-midi entre autres le dépôt des conclusions d'un comité d'experts indépendant qui a pu apprécier la méthode ou le procédé LCCL.

480

Donc bien sûr, on peut se prononcer sur ce procédé-là. Il est clair que la Commission ne se prononcera jamais sur le procédé Nova Pb.

485

Par contre, dépendamment de ce qui va être mis à sa connaissance, elle peut soulever un tas de questions dans son rapport, par exemple sur l'opportunité d'examiner de façon parallèle le procédé Nova Pb avant que le ministre prenne une décision.. Ça, on a tout à fait la latitude de nous prononcer comme on voudra.

Alors oui, on a cette latitude.

490

Maintenant, je laisse au ministère de l'Environnement la responsabilité de répondre pour sa partie à lui, c'est-à-dire pour l'analyse environnementale.

495

Nous, on ne fait pas d'analyse environnementale. On rapporte au ministre nos recommandations, nos observations et nos recommandations par rapport à l'audience et aux problématiques qui sont sorties pendant l'audience et qui ont été portées à la connaissance de la Commission. Nous n'avons pas, au sein de la Commission, des experts pour contre-expertiser ce que nous dit Alcan, et c'est la raison pour laquelle nous faisons appel à d'autres experts.

Monsieur Lefebvre.

500

PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:

505

Le ministère de l'Environnement va examiner le projet qui lui est soumis par Alcan. C'est ce projet-là qu'on va faire l'analyse environnementale, et c'est celui-là qu'on va faire des recommandations au ministre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que ça répond à votre question?

510

PAR M. MISHHELL POTVIN:

Bien, ça répond en partie. D'abord est-ce qu'on peut décoder de ça qu'évidemment, même si Nova Pb vient faire une présentation, ça aura à peu près pas d'impact sur le résultat de la consultation actuelle?

515

C'est que le ministère de l'Environnement – même s'il connaît, en tout cas par le ministère de l'Environnement dans le coin de Sainte-Catherine, vous avez tous les rapports, vous pourriez même faire une évaluation des deux (2) technologies – vous allez vous prononcer uniquement sur la technologie qui est citée actuellement en audience qui est LCCL?

520

PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:

Tout à fait. C'est le projet qui est sous évaluation par le ministère, LCCL.

525

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais je vous rappelle encore une fois, c'est sûr que le projet reste le projet. Le projet que nous étudions, c'est pas le projet de Nova Pb, c'est le projet LCCL, tant le procédé que l'usine, que le site d'entreposage du projet Alcan. Ça, c'est clair.

530

Par contre, juste pour votre information, nous avons demandé cet après-midi au ministère de l'Environnement de nous déposer le rapport qu'il a en sa possession quant aux résultats obtenus par le procédé Nova Pb.

535

Donc c'est clair que nous allons examiner aussi le procédé Nova Pb, mais nous ne l'examinerons pas pour nous prononcer sur est-ce qu'il est supérieur ou pas supérieur! Ça, on pourra jamais se prononcer là-dessus.

540

Mais par contre, si nous avons de sérieuses réserves, si nous jugeons important qu'il puisse être examiné par des experts avant que le ministre se prononce, on a le droit de faire cette recommandation-là.

PAR M. MISHHELL POTVIN:

545

Là, je veux pas prêter une intention à Nova Pb, mais selon les déclarations qu'ils ont faites dans leur présentation, c'est presque le paradis, là. Ça aurait été intéressant pour les gens de connaître le procédé Nova Pb, mais je comprends qu'ils peuvent pas faire de présentation ici.

550 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a bien des choses qui peuvent paraître paradisiaques quand on en parle; quand on examine le dossier de façon plus poussée, le paradis cède la place des fois à des embûches un peu plus lourdes.

555

PAR M. MISHHELL POTVIN:

Et même des enfers! Merci.

560

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est pas moi qui l'a dit.

565

MONIQUE LABERGE

PAR LE PRÉSIDENT:

570

Alors après ces personnes-là, nous allons procéder de façon un peu ponctuelle pour épuiser notre liste de questions!

Est-ce qu'il y a d'autres personnes? Madame Laberge, alors présentez-vous tout de suite s'il vous plaît!

575

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

580

Rebonsoir. En 99 – je vais faire juste un petit préambule, monsieur le Président, si vous me permettez! En 89, il y a eu des États généraux sur l'environnement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, une des seules régions au Québec qui fait des États généraux.

585

En 99, dix (10) ans après, alors le Conseil régional de l'environnement a fait encore des États généraux sur l'environnement. Je voudrais savoir, je vais déposer, si vous me permettez, à la Commission, le livre de États généraux, je voudrais savoir si Alcan, avant de préparer son projet ou en préparation de son projet en cours, et Alcan était présente aux États généraux sur l'environnement, s'ils ont pris connaissance des résolutions, des actions dans le plan d'action qui ont été votées sur les matières dangereuses à cette époque-là en 99?

590

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Ameye.

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

595 Je peux pas répondre immédiatement, si vous me permettez, je vais pouvoir consulter des collègues et peut-être répondre un peu plus tard.

PAR LE PRÉSIDENT:

600 Faites, je peux vous laisser quelques secondes pour y penser!

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

605 Alors monsieur le Président, je pense que, comme il a été dit, on a participé à ces États généraux, on est au courant de ces actes-là. Et on a aussi une discussion constante avec les personnes qui en font partie. Madame Laberge qui est là a été partie du groupe de travail, donc on a discuté avec elle, etc.

610 Donc on a une relation et on est au courant de ça, ce qui ne veut pas dire qu'on a accepté mot par mot toutes les recommandations de ces États généraux.

PAR LE PRÉSIDENT:

615 Madame Laberge, est-ce qu'il y a des points précis auxquels vous faites référence?

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

620 Oui, c'est dans le plan d'action en tout cas, il y a vingt-cinq (25) actions, dans le plan d'action sur les matières dangereuses. Il y avait deux cents (200) personnes présentes aux États généraux.

Je fais référence:

625 "Appliquer intégralement les recommandations de la Commission Charbonneau."

La Commission qu'il y a eue, un Bureau d'audiences publiques qu'il y a eu sur les matières dangereuses en 1990, je pense que c'est la dernière en tout cas, à ma connaissance, qui a eu lieu, qui était un Bureau d'audiences publiques générique sur les matières dangereuses. Il y a:

630 "Encourager les producteurs de déchets à traiter les déchets sur les sites de production ou le plus près possible des sites de production.

635 "Exiger un système de traitement de façon temporaire."

Pour pas qu'une population se retrouve, toujours la même population se retrouve avec les impacts de ce type d'industrie.

Je vais le remettre de toute façon.

640

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien, vous pouvez le remettre et vous pouvez ressortir ce genre d'argument dans un mémoire éventuel.

645

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

Oui. Moi, je voulais juste savoir si on avait pris acte de tout ça.

650

PAR LE PRÉSIDENT:

Ils ont pris acte, c'est ce que j'ai compris, ils ont pris acte. Voilà.

Est-ce que vous avez une autre question?

655

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

Oui. Dans la Commission Charbonneau qui était de 1990, moi, j'aimerais savoir, on dit, les brasques, j'imagine, c'est depuis 1926 ou 36, en tout cas quelque chose comme ça, ici au Saguenay-Lac-Saint-Jean, OK, en 1980 en tout cas, selon mon histoire que j'ai lue et qu'ils ont expliqué, le ministère de l'Environnement dit, les brasques maintenant, c'est une matière dangereuse, donc on doit les traiter comme une matière dangereuse.

660

Alors je voudrais savoir, entre 1926, dans la Commission Charbonneau, les derniers chiffres que j'ai trouvés, en tout cas, qui me semblent plus, il y avait vingt-cinq (25) lieux contaminés par des déchets dangereux au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ce qu'on appelait dans le temps les GERLED, qu'on appelle probablement les GERLED.

665

Et je voudrais savoir, est-ce que les brasques ont déjà été enfouies à quelque part dans cette région ici, est-ce qu'on a déjà, ma question, est-ce qu'il y en a d'enfouies à quelque part?

670

PAR LE PRÉSIDENT:

Tout d'abord monsieur Lefebvre, est-ce qu'il existe des lieux d'enfouissement de la brasque au Saguenay?

675

PAR M. MARC TREMBLAY:

680 J'ai déjà travaillé pour ce groupe, le GERLED et à ce que j'en sache et ce que je m'en souviens le site d'enfouissement, la cellule était et est encore un lieu GERLED. C'est tout ce que je peux amener comme information.

685 Je me souviens pas si d'autres sites avaient été utilisés pour l'enfouissement de la brasque.

PAR LE PRÉSIDENT:

690 Vous faites référence au site d'Alcan actuellement?

PAR M. MARC TREMBLAY:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

695 Mais en dehors, je comprends que votre question, c'est en dehors de ce site, est-ce qu'il y a de l'enfouissement de brasque au Saguenay, est-ce qu'il y en a eu?

PAR M. MARC TREMBLAY:

700 Non, j'en ai pas connaissance.

PAR LE PRÉSIDENT:

705 Monsieur Ameye, est-ce qu'à votre connaissance, il y a de la brasque qui a été enfouie quelque part au Saguenay?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

710 Je vais demander à mon collègue Clément de répondre à ça.

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

715 On a vu dans une présentation antérieure que de 1940 à 1981, dans la présentation du docteur Steward, on a utilisé la brasque comme matière première pour fabriquer la cryolithe. Alors jusqu'en 81.

720

À partir de 81, on l'a entreposée hors sol à deux (2) endroits au Complexe Jonquière, et c'est ces brasques-là de 81 à 85 qui ont été mises dans le site d'entreposage actuel de la cellule et les bâtiments qu'on a vus sur la photo.

Alors il y a pas de site d'enfouissement de brasque au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

725

Par contre, le site d'entreposage actuel est classé un des sites GERLED donc qui fait l'objet du suivi et tout ça, j'oublie le numéro, mais c'est un des sites qui est répertorié.

PAR LE PRÉSIDENT:

730

Madame.

PAR Mme MONIQUE LABERGE:

C'est beau, merci.

735

PAR LE PRÉSIDENT:

Ça va, je vous en prie.

740

GASTON LAFOREST

PAR LE PRÉSIDENT:

745

Monsieur Gaston Laforest.

PAR M. GASTON LAFOREST:

750

Bonjour monsieur. Moi, je suis le représentant municipal du secteur depuis quatorze (14) ans et j'habite le secteur depuis trente-cinq (35) ans.

Je veux juste venir ici dire que je suis très très sensible au maintien et à la création d'emplois dans notre secteur mais pas à n'importe quelle condition.

755

PAR LE PRÉSIDENT:

Attendez! J'aimerais juste vous faire une précision. Nous sommes actuellement dans une phase où c'est davantage des questions qu'il faut poser exclusivement.

760

Vous arrivez à votre question?

PAR M. GASTON LAFOREST:

Oui, je vais arriver, c'est une petite introduction.

765 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, allez-y.

PAR M. GASTON LAFOREST:

770

Alors je veux juste signifier que les gens de mon milieu qui est Sainte-Thérèse et Saint-Jean-Eudes ont été amplement victimes de la pollution échelonnée sur plusieurs décennies...

PAR LE PRÉSIDENT:

775

Précisez "victimes"!

PAR M. GASTON LAFOREST:

780

Oui, dans le sens qu'on sait très bien qu'il y a de la pollution qui a été exercée surtout par l'air, je pourrais au moins le dire, et je vais donner juste un exemple! C'est continu, à chaque été, quand il fait le moindrement une température où il y a de l'humidité, que le lendemain matin qu'on ramasse une bonne poussière sur toutes les installations qu'on a dehors pour pouvoir profiter de la saison d'été.

785

Alors les gens dans mon quartier passent leur temps à nettoyer leurs installations, et c'est fréquent. Et puis il y a eu, voilà quelques années, trois (3) ans à peu près, il y a eu tout le secteur de Saint-Jacques qui a fait des représentations, parce qu'il y avait en plus des déchets qui étaient de la pollution très noire, qui était huileuse et le reste. En tout cas, je me souviens pas du terme, mais en tout cas, on est victime un peu de ça, puis on peut comprendre que quand on est proche de grosses installations industrielles, qu'on peut pas faire autrement.

790

Mais là, on est dans une nouvelle ère, Kyoto et le reste, il me semble qu'on doit être encore plus sensible à ce que le degré de pollution soit le plus bas possible.

795

Et à mon grand étonnement, j'ai constaté dans les journaux, avec le projet d'une usine de brasque, il y aurait encore quelque pollution. Je suis pas capable de la déterminer, mais moi, je veux dire qu'ici, on devrait, autant que possible, se fier au ministère de l'Environnement pour que le procédé soit exempt totalement de pollution.

800

Il me semble que les gens de mon secteur méritent ça après des décennies de ce que c'est qu'ils ont pu endurer.

805 Alors mes questions pointues seraient celles-ci! Je me pose des questions à savoir qu'est-ce qui fait que du développement des foies commercial est freiné parce qu'on nous dit qu'il y a des terrains pollués?

810 Je vais en citer un pour demander aux gens d'Alcan de m'expliquer, est-ce que c'est pollué par de l'entreposage de brasque ou par autre chose, entre autres les terrains qui sont face au secteur commercial d'Arvida, face au Provigo et le Palace?

815 Voilà quelques années, il y a eu un commerce qui aurait voulu s'y installer, et puis on a eu comme réponse de la part de, je sais pas si c'est des dirigeants d'Alcan ou de notre secteur urbanisme de la Ville, comme quoi que ces terrains-là étaient pas disponibles parce qu'ils étaient trop pollués. Alors ils sont pollués par quoi?

820 Est-ce qu'il y a de la brasque d'entreposée sur les terrains où actuellement il y a des jeux, en tout cas, Alcan a bien voulu prêter ses terrains pour des jeux de soccer l'été, mais est-ce que c'est pollué et par quoi?

PAR LE PRÉSIDENT:

825 Tout d'abord, je pense que j'enverrai la question à monsieur Lefebvre.

Pourriez-vous nous donner les grandes lignes de la Politique des sols, relative aux sols contaminés?

PAR M. MARC TREMBLAY:

830 La Politique de réhabilitation et de protection des sols contaminés permet de réutiliser des terrains à certaines conditions.

835 Donc si le terrain a eu un usage industriel par exemple, eh bien, pour pouvoir être réutilisé, on doit avoir un niveau maximal de contamination, il y a différents niveaux qui sont déterminés selon le degré de contamination, il y a des critères qui ont été déterminés avec les années pour différents paramètres. Et aussi plus récemment dans cette politique, on veut favoriser et valoriser la réutilisation des terrains.

840 Donc dans ça interviennent des notions de ramener le terrain à l'usage initial, c'est-à-dire que si on avait un terrain qui était disons vierge ou un état assez naturel, eh bien, si un usage est autorisé et utilise ce terrain, bien, la politique va préconiser que si jamais il y a fermeture de l'entreprise, du commerce ou de l'industrie, peu importe le niveau qui est utilisé, il faut retourner ou rendre le terrain à son niveau initial disons naturel de contamination. Évidemment, naturel, c'est quelque chose qui est affecté par l'environnement humain quand on est proche d'un agglomération.

845

Donc grosso modo, cette politique-là va encadrer la réhabilitation des terrains, ce qui fait que dans les milieux urbains où on a eu des activités industrielles lourdes, on tend à valoriser la réutilisation de ces terrains.

850

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors dans le cas présent, qu'est-ce qui expliquerait qu'il ne puisse pas y avoir de développement sur un terrain, sur un sol contaminé?

855

PAR M. MARC TREMBLAY:

Je connais pas la situation exacte de ce terrain.

860

PAR LE PRÉSIDENT:

Peu importe ce terrain-là précis, mais qu'est-ce qui expliquerait qu'on puisse pas du tout utiliser un sol pour fins de développement?

865

PAR M. MARC TREMBLAY:

Donc il y a des usages selon les niveaux de contamination. Si le terrain est contaminé à un niveau C, c'est-à-dire un niveau industriel, seulement des utilisations industrielles et commerciales peuvent être autorisées sur ce terrain-là.

870

Commercial, c'est vraiment limité, là, parce que le niveau B, lui, va favoriser une utilisation résidentielle et commerciale légère comme un commerce, un restaurant, quelque chose comme ça.

875

Le niveau A, c'est un niveau qu'on va faire correspondre à un niveau relativement naturel ou peu affecté.

880

Donc pour des utilisations comme un terrain de golf par exemple, bien, on va pouvoir tolérer ce type d'utilisation sur un niveau B. Mais sur un niveau C, ça va prendre certaines mesures de mitigation pour que ça puisse être autorisé, puis en fait, il faudrait que je relise le texte pour pouvoir vous le confirmer si dans le cas d'un niveau C, on pourrait vraiment autoriser des usages récréatifs.

885

Mais grosso modo, plus le niveau augmente, moins les usages sont permis. Et les municipalités sont normalement au courant de ce type de contamination là, en collaboration avec le ministère, de sorte qu'il n'y a pas des terrains qui puissent être utilisés à des fins résidentielles lorsqu'ils sont trop contaminés.

PAR LE PRÉSIDENT:

890

Donc en réponse à monsieur, un sol très très contaminé, hyper contaminé, selon votre réponse, nous pourrions toujours faire du développement industriel?

PAR M. MARC TREMBLAY:

895

À certaines conditions. Parce que si on a une entreprise qui a un terrain – normalement dans une entreprise lourde qui fait un certain niveau de contamination – le terrain va être artificiellement, j'allais dire naturellement, mais en conséquence va être contaminé. Donc si un bâtiment est démolé ou il y a une désaffectation d'utilisation d'une partie du terrain, on encourage les entreprises à décontaminer ce terrain-là graduellement, parce que la finalité, c'est que si l'entreprise ferme au complet, normalement on va demander à ce qu'elle ramène le niveau de contamination au niveau initial avant qu'elle ne s'installe.

900

C'est un peu plus compliqué lorsqu'on fait affaire avec une entreprise qui est là depuis plusieurs dizaines d'années, qui existe avant que la politique soit en application, alors là, la politique prévoit des mécanismes pour encourager de façon volontaire la réhabilitation de ces terrains.

905

PAR LE PRÉSIDENT:

910

Est-ce que ce serait possible de faire la vérification à laquelle vous faisiez référence tout à l'heure, et puis peut-être nous envoyer en une demi-page ou une page le résumé, incluant la vérification?

PAR M. MARC TREMBLAY:

915

Certainement.

PAR LE PRÉSIDENT:

920

Merci.

Maintenant, je me tourne du côté de monsieur Ameye! Est-ce que vous connaissez ce terrain, oui! Alors pourriez-vous nous indiquer si selon votre connaissance du terrain, c'est un grand terrain?

925

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

Mon collègue Clément Brisson va vous donner les détails de ce cas particulier.

930

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

935 Monsieur le Président, ce que je comprends, c'est qu'on fait référence au terrain qui est
situé au coin de l'entrée d'Alcan, de la rue Hall, c'est-à-dire en face du centre de recherche actuel
et qui fait face à Provigo ou le mail et tout ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

940 Juste pour me situer, est-ce que c'est un terrain qui fait partie du complexe?

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

C'est en fait à la sortie du complexe.

945 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est propriété d'Alcan?

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

950 Oui, c'est une propriété d'Alcan. Je m'excuse pour ceux qui n'ont pas fait la visite ce
matin, je vais juste, pour vous situer, monsieur le Président, c'est au moment où on a tourné à
partir du boulevard Mellon, au moment où on a tourné vers les installations d'Alcan pour aller
prendre les installations, alors c'était immédiatement au nord à gauche lorsqu'on a tourné.

955 Alors ce site-là, de façon historique, était un ravin ou ce qu'on appelle en mauvais
français une coulée, historiquement Arvida, et a fait l'objet d'un remplissage. Je me souviens pas
exactement comment tout ça a commencé, mais dans le GERLED, Groupe d'étude et de
restauration des lieux d'élimination des déchets, on listait des sites qui avaient fait l'objet de
960 remplissage, quitte à les caractériser par la suite.

965 Alors ce site-là est effectivement un site GERLED sur les terrains d'Alcan qui a été
caractérisé et, encore une fois, j'ai pas le numéro par cœur, mais ces données-là étaient publiées
sous forme papier, je sais pas si elles sont maintenant disponibles sur Internet, mais on peut voir
cette description-là, a été caractérisé, les études ont été déposées au ministère de
l'Environnement. Malheureusement, ça fait longtemps de ça et je me souviens pas exactement
quel était le classement dont monsieur Tremblay faisait référence, A-B-C.

970 Mais c'est pas un site d'enfouissement de brasque et c'est pas le site d'enfouissement de
brasque qui a fait qu'il y a eu des transactions commerciales qui ont été là ou ont pas été là, j'ai
pas ce détail-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

975 Est-ce que ça répond, je pense que c'est surtout la réponse de monsieur Tremblay qui allait dans le sens de votre question.

PAR M. GASTON LAFOREST:

980 En partie, mais ce que je dois comprendre, c'est qu'il y a pas de brasque sur ce terrain-là?

PAR LE PRÉSIDENT:

985 Monsieur Ameye.

PAR M. CLÉMENT BRISSON:

990 Non, il y a pas de brasque sur le terrain en face du Provigo.

PAR M. GASTON LAFOREST:

995 Une autre question! À ce moment-là, pour situer cette usine de transformation des brasques, est-ce qu'il a été analysé la possibilité de mettre cette usine-là – je sais que le choix est presque fait, dans le sens que c'est sur les installations mêmes des usines actuelles, probablement que ça leur permet d'aller là plus facilement parce que c'est sûr que ces terrains-là sont aussi pollués, peut-être à un degré plus, mais ils peuvent quand même se réinstaller comme monsieur disait!

1000 Mais comment se fait-il ou est-ce que ça a été analysé à un autre endroit qui est celui face aux installations de cuves Soderbërg, de l'autre versant du boulevard Saguenay où il y a des installations de lignes de transformation, d'alimentation d'électricité? Il y a quand même des grands espaces là, est-ce que ces terrains-là face à l'Alcan sont aussi pollués?

1005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Ameye, est-ce que vous avez examiné et évalué des différents sites pour l'établissement de l'usine, d'une part?

1010 Et deuxièmement, quels sont les critères qui ont prévalu pour choisir ce site-là éventuellement?

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1015 Alors monsieur le Président, effectivement, on a évalué plusieurs sites, et je dois même vous dire que dans sa première version, l'usine n'était pas située au site qu'on propose.

1020 L'usine était située en dehors des clôtures du Complexe Jonquière, beaucoup plus près de ce qu'on a appelé les plus proches voisins, dans un terrain qui donc à l'heure actuelle n'est pas un terrain industriel, sur nos propriétés quand même, mais bon!

1025 Quand on a revu le projet dans sa deuxième phase, on s'est rendu compte que ça serait souhaitable que plutôt que de mettre cette usine sur un terrain qui n'était pas industriel, qui était assez proche des résidences, que ça serait souhaitable si on pouvait trouver un endroit à l'intérieur de l'usine et on a trouvé cet endroit-là.

1030 Je dois dire qu'un deuxième critère, un critère très important, c'était la proximité de l'usine Vaudreuil. Puisque comme on vous a expliqué dans le procédé, c'est dans l'usine Vaudreuil qu'on va recycler une partie importante des sous-produits sous forme de liqueur caustique.

1035 Donc dans les pays où on est, il fait froid, il faut pas avoir des lignes d'eau qui soient trop trop longues, parce que c'est plus compliqué. Donc on cherche cette proximité, on a trouvé ce site-là.

1040 Le site qui est proposé par l'intervenant est très loin de l'usine Vaudreuil, on parle d'un kilomètre et demi (1 ½ km). Donc c'était même pas techniquement considérable. Alors ça, je pense que c'est la réponse à la question que vous me donnez.

PAR LE PRÉSIDENT:

1045 Merci. Est-ce que ça répond à votre question?

PAR M. GASTON LAFOREST:

1050 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1055 Monsieur Lefebvre.

PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:

1060 En complément, je pense qu'on a retracé l'information exacte concernant les usages et les niveaux, donc je vais demander à monsieur Tremblay de vous en faire part.

PAR M. MARC TREMBLAY:

1060 Tel que je vous disais tantôt, pour ce qui est du niveau C, dans certaines conditions, ça peut autoriser des usages récréatifs. On parle de pistes cyclables, peut-être des terrains de golf où le contact est très limité avec le terrain puis sous certaines conditions.

Le niveau B va correspondre à un usage résidentiel et commercial alors que le niveau C va correspondre à un usage industriel.

1065 Est-ce que c'était le sens de la question?

PAR LE PRÉSIDENT:

1070 C'est très bien, merci.

PAR M. GASTON LAFOREST:

1075 Pour finir, je veux juste dire que j'espère que le ministère de l'Environnement va avoir assez de pouvoir pour en arriver à ce que s'il y a installation de cette usine, bien, que nos citoyens vont être épargnés.

1080 J'imagine que du côté Alcan, ils ont quand même aussi, comment je dirais ça, une conscience sociale aussi face à nos citoyens, qu'ils vont viser à ce qu'il y aura tolérance zéro dans la pollution, parce que mes citoyens, je pense qu'ils souhaiteraient ardemment ça.

QUESTIONS PAR LA COMMISSION

1085 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. J'imagine que vous allez nous remettre un mémoire pour la deuxième partie!

1090 Une question complémentaire! Est-ce que c'est envisageable, est-ce qu'il y a actuellement des procédés qui permettent le traitement de la brasque sans aucune émission à l'environnement?

PAR M. NIGEL STEWARD:

1095 La réponse est non. C'est parce que pour transformer la brasque, pour rendre la brasque non dangereuse, il faut utiliser l'énergie. Donc dès qu'on parle de l'utilisation de l'énergie, on parle de gaz à effet de serre quelque part.

PAR LE PRÉSIDENT:

1100

Même si cette énergie était de l'hydroélectricité?

PAR M. NIGEL STEWARD:

1105

Vous avez raison avec l'hydroélectricité, c'est pas le cas. Mais il y a pas un procédé qui utilise une méthode d'électrolyse qui utilise l'électricité pour fournir la chaleur. C'est toujours le gaz naturel ou l'huile ou une autre source de carbone comme le coke qui fait ce changement.

1110

Même avec la vapeur par exemple, avec le procédé, on pourrait faire la vapeur par électricité, donc ça pourrait être intéressant aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1115

Et dans ce cas, il peut ne pas y avoir d'émission?

PAR M. NIGEL STEWARD:

1120

Oui, il y aura des émissions. Parce que quand je parle de ça, je parle de gaz à effet de serre, il y a toujours la question, avant il y a le prétraitement de la brasque avec le concassage et le broyage par exemple qui génèrent de la poussière, donc on a besoin de traiter la poussière.

Donc, ça, c'est commun parmi tous ces procédés.

1125

Aussi avec la brasque, on parle des émissions d'hydrogène, des émissions d'ammoniac, et c'est toujours là à cause du fait que la brasque contient de l'aluminium et aussi le nitrate d'aluminium qui se transforme en ammoniac, donc c'est toujours là, donc on a toujours cette même problématique avec la manutention de la brasque.

PAR LE PRÉSIDENT:

1130

Alors ça répond aussi je pense de façon complémentaire à votre question.

1135

Selon l'information de l'expert d'Alcan, il n'existe aucun procédé qui permette le traitement de la brasque sans émissions. Évidemment on peut comprendre aussi que le niveau d'émission peut être différent d'un procédé à l'autre, ça, c'est clair aussi.

Monsieur Lefebvre, est-ce que vous pouvez vous prononcer sur la même question ou ce serait difficile pour vous?

1140 **PAR M. GAÉTAN LEFEBVRE:**

Je pense que la question était excellente. En fait, on a un procédé qui va émettre dans ce cas-là et des gaz et des particules, dépendant du moment du procédé, et donc l'important, c'est d'avoir le meilleur équipement qui va limiter les émissions de particules et qui va aussi limiter les émissions gazeuses présentes.

Donc c'est sûr que c'est une préoccupation, on se préoccupe de ça, nous, dans les nouveaux projets qui sont soumis, de toujours avoir la meilleure technologie. Parce qu'un filtre sur les particules, il reste toujours un pour cent (1 %), point cinq (0,5 %), il restera toujours quelque chose qui va filtrer à travers un filtre à sec, par exemple. Il y a des filtres humides, mais là, on va retrouver des éléments dans le rejet liquide.

Donc il y a toujours des émissions. L'important c'est de les limiter au maximum, compte tenu des technologies disponibles.

1155 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Lefebvre. Monsieur Haemmerli.

1160 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Oui, j'aimerais revenir à monsieur Steward, puisque vous nous avez présenté différents procédés cet après-midi et puis que vous avez présenté chacune des étapes du LCLL.

1165 Moi, ce que j'aimerais savoir, parce que c'est pas très explicite dans le dossier! Si toutes les étapes sont déjà exploitées plus ou moins à une échelle industrielle dans l'usine, qu'est-ce qui pourrait poser problème ou qu'est-ce qui demande à être testé ou confirmé à l'échelle industrielle dans la chaîne d'opérations que vous vous proposez d'implanter?

1170 **PAR M. NIGEL STEWARD:**

Ce qu'on opère un procédé comme ça avec les unités de procédé, donc c'est l'intégration de tous ces procédés qui est critique.

1175 Ça fait partie du contrôle de procédé. S'il y a, par exemple, l'arrêt d'un système quelque part, comment on traite ça! Donc c'est toute l'intégration et l'analyse de ces situations que nous avons besoin de développer, l'ordre de cette étape d'intégration.

1180 Et c'est des affaires comme ça que nous avons étudiées, les tests d'intégration avec notre usine pilote que nous avons testés au COREM.

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais si on comprend bien, donc c'est un procédé qui va être automatisé?

1185

PAR M. NIGEL STEWARD:

Oui effectivement, c'est toute une chaîne dès le début jusqu'à la fin.

1190

Donc il y a le contrôle de procédé, on ajoute la quantité de brasque appropriée pour générer une cible entre la concentration de fluorure par litre de liquide dans le procédé, comme c'est contrôlé pour atteindre cet objectif-là, et on suit ça lors du procédé. Donc c'est automatiquement, mais il y a la capacité d'avoir des interventions humaines aussi.

1195

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord. Une question qu'on n'a pas beaucoup examinée, cet après-midi, on a fait un scénario plutôt négatif, on a dit, bon, qu'est-ce qu'on fait si on trouve pas de marché pour les carbonés et les inertes, là, on va en faire un positif!

1200

Mettons que ça débloque et puis que vous ayez des marchés. Le site d'entreposage là-dedans, il devient quoi? Est-ce qu'il va servir juste pendant cinq (5) ans et puis après on le vide, ou c'est quelque chose qui va être utilisé de façon plus ou moins continue, puis comment vous allez gérer ça?

1205

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

Pour le moment, ce qu'on envisage, c'est que c'est un site temporaire dans lequel on met ces résidus. Quand on aura effectivement développé un marché et que ce marché sera au même rythme que nos productions, on peut envisager que de façon continue, on envoie directement de notre procédé, qui est un procédé continu, aux utilisateurs.

1210

Il est aussi possible qu'à un moment donné, il y ait besoin d'un tampon, donc ça, c'est des choses qui vont se développer au fur et à mesure qu'on opère.

1215

Mais je pense que le point que vous faites est très pertinent. Nous, on a inclus dans le projet ce site d'entreposage temporaire, parce qu'on sait qu'au premier jour d'opération de l'usine, on n'aura pas de marché pour ces inertes, donc il faut les mettre quelque part.

1220

Mais comme on a expliqué, on a l'intention de trouver des débouchés pour ça et donc à un moment donné, ils iront directement chez l'utilisateur de ces inertes-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1225 Donc ma préoccupation, vous me voyez probablement venir, est-ce qu'on risque de se retrouver à un moment donné, c'est ça la vraie question, avec d'un côté, on entrepose, de l'autre côté on vide, et puis on a toujours des activités plus ou moins intensives au site, ce qui correspond pas tout à fait à ce qu'on nous présente dans le nouveau document où on nous dit qu'on va avoir trois (3) périodes dans l'année très courtes?

1230

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

 Justement, si dans le document on a parlé de trois (3) périodes très courtes, c'est qu'à l'intérieur de l'usine même, il y a des sites d'entreposage minimum.

1235

 Donc dans un scénario où il y a des utilisateurs, les carbonés et inertes vont directement de ces sites intermédiaires à l'intérieur de l'usine chez les utilisateurs, sans avoir à passer par un site d'entreposage qui est décrit là-dedans.

1240

PAR LE COMMISSAIRE:

 Merci.

PAR M. FRANÇOIS AMEYE:

1245

 C'est ça le plan de course.

 Puis peut-être je voudrais rajouter à ce qu'a dit mon collègue Nigel au sujet de notre besoin de pilotage!

1250

 En fait, les procédés hydrométallurgiques, essentiellement, c'est un transport de liquide dans lequel il y a une certaine quantité de solides en solution. Un des problèmes, c'est qu'il faut que ces solides-là restent en suspension quand on veut qu'ils soient en suspension, et se déposent quand on veut qu'ils se déposent. Et ça, c'est un réglage fin des températures, des débits, des pressions.

1255

 Et ça a l'air de rien, mais si c'est pas très bien réglé, ça se sédimente dans les tuyaux et ça se bloque. Donc c'est pas opérable.

1260

 Donc c'est ce genre de problème qu'on va avoir. C'est pas le problème que d'un seul coup, il va y avoir une grosse explosion puis etc., c'est des problèmes très terre à terre de tuyaux qui se bouchent puis de pompes qui ont besoin de circuler à un bon rythme.

 Donc c'est ces problèmes-là qui nous ont amenés à faire du pilotage.

1265

Et j'ajouterais, si vous me permettez, que la confiance qu'on a – et ce matin, on a parlé de ces problèmes-là, pardon, pas ce matin, cet après-midi, de ces problèmes de risques, etc. – je dirais que la grande confiance qu'on a vis-à-vis de ce projet-là, ça nous vient plus de l'expérience qu'on a acquise en opérant cette usine de cryolithe qui est en fait un procédé très très semblable.

1270

On a opéré cette usine de cryolithe pendant quarante (40) ans, à vingt mille tonnes (20 000 t) par an. Donc on en a broyé de la brasque, puis on en a fait de l'ammoniac à travers tout ça, puis on en a manipulé, etc. Donc on a acquis à travers ça du savoir-faire, on a acquis de l'expérience sur comment on opère ces usines de façon sécuritaire.

1275

Et en fait, les usines qu'on opère encore maintenant d'ailleurs, c'est pas très différent de ça. C'est ça, je dois dire, qui nous donne le plus confiance dans notre capacité d'opérer ces usines-là de façon sécuritaire, et de savoir que c'est des choses qu'on fait tout le temps. On a des gens très compétents pour opérer ces usines-là.

1280

Et je pense qu'on les opère bien. Évidemment, on a aussi des très vieilles usines qu'on a vues ce matin, alors on opère avec ces très vieilles usines qui forcément sont plus polluantes que les autres, et c'est ce qui cause un certain problème à la population avoisinante.

1285

Mais les usines neuves qui sont là, on est passé autour de certaines, c'est des usines qui opèrent, on appelle ça classe mondiale, comme les meilleures usines dans le monde de ce genre de procédé.

1290

Et je pense que les gens qui sont nos voisins et qui habitent la région doivent avoir confiance dans le fait que quand on se lance dans ce projet-là, l'expérience qu'on a, c'est qu'on le fait bien puis qu'on opère ces usines bien. Voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

1295

Merci beaucoup monsieur Ameye.

MOT DE LA FIN

1300

PAR LE PRÉSIDENT:

Ceci complète la première partie de l'audience.

1305

Si vous permettez, je vais vous donner quelques informations qui concernent surtout la deuxième partie!

1310 Je demande tant aux personnes-ressources qu'au promoteur de s'assurer que les documents que la Commission vous a demandés soient déposés auprès du secrétariat de la Commission le plus rapidement possible ou auprès de la coordonnatrice de la Commission, le plus rapidement possible.

1315 Je tiens à réitérer la date de la deuxième partie de l'audience publique, là où vous allez pouvoir présenter vos commentaires, nous donner votre avis, il s'agit du 17 février 2004. Et si le nombre de mémoires le justifie, nous pourrions planifier d'autres séances. C'est la raison pour laquelle j'insiste auprès de vous pour vous demander d'aviser au plus tard à la fin janvier madame Monique Gélinas de votre intention ou pas de déposer un mémoire.

1320 Lors de cette deuxième partie, le promoteur ne sera plus en avant de la salle, les personnes-ressources non plus; par contre, ces personnes-là peuvent être présentes dans la salle.

1325 Donc les mémoires, dans la mesure où ils sont prêts, vous pouvez les faire parvenir au secrétariat avant le 13 février 2004. Le 13 février, en fait, c'est juste pour nous donner l'occasion de lire le mémoire et de nous préparer de façon intelligente pour que nous puissions vous poser des questions. Parce que c'est sûr, lorsque vous allez présenter le mémoire, vous allez le présenter, mais c'est surtout dans la discussion, dans l'échange que nous aurons avec vous que nous sommes davantage intéressés. Nous ressortons, nous dégageons souvent beaucoup plus d'informations lors de cette période d'échange que dans le cadre strict de votre mémoire.

1330 Donc les avis de dépôt des mémoires doivent être acheminés, je vais vous le dire très lentement, au secrétariat du BAPE, au soin de madame Monique Gélinas, et vous inscrivez le nom du projet, donc Projet d'implantation d'une usine de traitement de la brasque usée à Jonquière, au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 575, rue Saint-Amable, 2^e étage, Québec, G1R, 6A6. L'adresse bien sûr, vous pouvez l'avoir facilement en arrière de la salle, tout comme le numéro de téléphone.

1340 Les transcriptions des séances de la première partie seront déposées dans les centres de consultation et sur le site Internet d'ici environ une semaine.

1345 Vous pourriez aussi, si vous avez des questions complémentaires que vous aimeriez voir adressées à la Commission, vous pouvez le faire d'ici une dizaine de jours, nous allons les considérer, nous allons les traiter. S'il faut les acheminer au promoteur, nous allons le faire, et s'il faut les acheminer à une personne-ressource, nous allons le faire et nous allons nous assurer d'avoir les réponses à vos questions.

Je tiens enfin à remercier le promoteur et son porte-parole, monsieur Ameye, je vous remercie aussi pour la visite que vous nous avez organisée.

1350 Je remercie aussi toutes les personnes-ressources, merci de votre disponibilité et pour la
qualité de vos réponses.

Merci au personnel du support technique, au personnel de la Commission bien sûr sans
lequel je serais souvent dépourvu.

1355 Et je vous remercie d'avoir pu conserver un climat plaisant, serein et respectueux. Et je
déclare la première partie de l'audience close. Bonne soirée.

1360

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie, sous mon
serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes
sténotypiques.

1365

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

1370